



2017

Appel à projets Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs

Bilan 2017

Septembre 2017

ministère de la Culture

SOMMAIRE

L'esprit du Fonds de soutien pour les amateurs	3
Objectifs et fonctionnement du dispositif	3
Les principaux résultats de l'appel à projets 2017	4
I. Les résultats en fonction des disciplines et des territoires	5
A) Un rééquilibrage qui s'affirme mais certaines disciplines restent fragiles	5
Remarques méthodologiques	5
Résultats 2017	6
B) Répartition géographique des projets présentés	9
II. Les relais de l'appel à projets	11
A) Les fédérations : un nombre de dossiers déposés en baisse et qui interroge la pertinence de l'accompagnement	12
Remarques préliminaires	
Le nombre de dossiers déposés	
Les dossiers retenus	
B) Les Directions régionales des affaires culturelles, des relais de mieux en mieux repérés	15
Projets retenus et rôle des DRAC	
C) Les autres relais	16
III. Le volet « Jeunesse »	18
La place des jeunes dans le dispositif	18
Les disciplines artistiques investies par les jeunes	19
Les dynamiques régionales et fédérales du volet Jeunesse	20
Un Volet Jeunesse qui doit encore trouver les moyens de son développement	
IV. La commission nationale et évaluation des projets	23
V. Conclusions	24
VI. Quelques exemples de projets retenus en 2017	26
VII. Quelques exemples de projets réalisés en 2016-2017	30
Annexes	36
1 : Liste des fédérations partenaires du Fonds	
2 : composition de la commission nationale en 2017	
3 : annexes des tableaux 3, 4, 6 régions/sites	

L'esprit du Fonds de soutien pour les amateurs

Ce dispositif a été conçu pour soutenir les initiatives des amateurs en matière artistique et culturelle. Il cible volontairement une partie précise de ces amateurs : ceux qui font le choix de se regrouper pour développer leur pratique de façon plus autonome et aller ainsi au-delà d'une pratique de cours, de stages ou d'ateliers. Ils s'engagent alors dans une aventure différente avec des projets collectifs au sein desquels leurs choix et leur démarche artistique s'affirment et évoluent. C'est pour accompagner cette prise de risque et cette évolution en matière de répertoire et de discipline artistique investie que le ministère de la Culture apporte son soutien à ces amateurs.

Les objectifs et le fonctionnement du dispositif

Les objectifs principaux sont les suivants :

- prendre en compte les nouvelles pratiques artistiques et culturelles des Français ;
- encourager les initiatives artistiques des groupes d'amateurs
- maintenir et, si possible, élargir le champ des pratiques amateurs subventionnées et rééquilibrer le soutien apporté aux fédérations historiques ;
- offrir aux DRAC un point d'appui pour mieux investir la question des amateurs.

Lancé par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) en 2012 pour une période d'expérimentation de 3 ans, le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs a été pérennisé en 2015 après un bilan réalisé avec les DRAC et les fédérations nationales d'amateurs, dans le cadre de leurs Conventions d'objectifs pluriannuelles.

Ce fonds fonctionne sous la forme d'un appel à projets annuel qui se déroule de décembre à mai avec une publication des résultats et une délégation de crédits en DRAC en juin-juillet. L'ensemble des dossiers de candidature est adressé en amont aux DRAC pour avis. Toutefois, deux circuits de dépôt coexistent.

Soit les porteurs de projet sont adhérents à l'une des fédérations ou associations nationales financées par la DGCA¹ et, dans ce cas-là, ils adressent leurs candidatures à leur fédération qui les relaie auprès des DRAC concernées. Soit, les porteurs de projet ne sont pas adhérents à l'une des fédérations ou associations nationales et adressent alors directement leurs candidatures à la DRAC.

Cette procédure a pour objectif de permettre aux fédérations nationales et à leurs antennes territoriales de jouer un rôle de relais et d'accompagnement dans le montage de projets. Elle permet également que les DRAC s'emparent pleinement de ce dispositif pour investir la question des pratiques amateurs sur leur territoire.

Pour mieux répondre à la priorité donnée aux projets portés par des jeunes, un volet spécifique « Jeunesse » a été intégré en 2014 dans le cahier des charges. Il est destiné à valoriser les projets initiés par des jeunes, en particulier ceux qui cherchent à être plus autonomes dans leurs pratiques. Ce volet a été reconduit en 2015 et doté, en 2016 et 2017, de crédits spécifiques supplémentaires. Ainsi, il participe désormais pleinement de la mise en œuvre du plan Génération Belle Saison, politique prioritaire au service des arts vivants et de la jeunesse, du ministère de la Culture.

En six ans, la DGCA a reçu plus de 1.500 dossiers de candidature dans les domaines de la musique, du théâtre, du conte, de la danse, des arts plastiques, des arts de la rue et du cirque. 468 projets initiés par des groupes d'amateurs ont ainsi pu être soutenus financièrement, soit un peu plus du 1/3 des projets déposés sur les 6 éditions.

1 CMF, A COEUR JOIE, FFD, CFBF, UFF, FNCTA, FSCF, Collectif RPM, FNCMR, FFEC, FNEIJMA, FAMDT, CNFR, CMJCF, FFMJC, La Ligue de l'Enseignement.

Les principaux résultats de l'appel à projets 2017

Tableau 1 : Résultats comparatifs du Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs
Années 2016 et 2017.

Année	Dossiers reçus	Dossiers retenus	Montant total	Moyenne/projet
2016	241	87	225 000 €	2 586 €
2017	248	92	240 000 €	2 609 €
dont déposés directement en DRAC	186	68	175 300 €	2 578 €
dont déposés via Fédérations	62	34	93 000 €	2 696 €

En 2017, **248** dossiers ont été **reçus**, et **92** projets ont été **retenus** pour un montant de **240.000 €**. Ils concernent **2 690 amateurs** (dont 1486 femmes et 1 204 hommes). **36%** d'entre-eux ont **25 ans ou moins**. Parmi ces jeunes, 562 participent à des projets intergénérationnels et 415 vont mener des projets dans le cadre du volet "Jeunesse". Ce sont également plus de **207 artistes et professionnels de la culture** qui participent à ces projets.

Cette année encore, une attention particulière a été portée sur les parcours culturels présentés par les groupes en lien avec leur projet de pratique artistique. Un certain nombre de projets mettant l'accent sur l'approfondissement de l'histoire culturelle d'une discipline ou sur un parcours de spectateurs/visiteurs ont ainsi pu être retenus.

Toutes les DRAC ont fait remonter leurs avis en amont de la commission nationale, qui s'est tenue les 6, 7 et 8 juin. Certains conseillers ont aussi pris part à cette commission aux côtés des différents collèges de l'inspection de la création artistique, des délégations et de la Sous-Direction de la Diffusion Artistique et des Publics (SDDAP) de la DGCA. Comme chaque année depuis 2013, les candidats dont les projets n'ont pas été retenus sont invités à solliciter le bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles pour connaître précisément les raisons qui ont conduit la commission à prendre cette décision. Seule une vingtaine d'entre eux font cette démarche chaque année. Il est donc nécessaire de mieux communiquer encore sur cette possibilité et sur l'intérêt de cette démarche afin de réduire l'effet de découragement ou de frustration que produit généralement l'annonce d'un refus.

Cette année, les **dossiers inéligibles** ont été comptabilisés². Ils **représentent plus 1/3 des dossiers reçus**. Leur nombre important pose donc la question de la lisibilité des critères et de la complexité à s'approprier le dossier de candidature.

Si les dossiers reçus sont, pour un quart environ, issus des fédérations, la majorité des porteurs de projets adressent désormais directement leurs candidatures aux DRAC (75 %). 1/5 d'entre eux sont affiliés à une fédération partenaire relevant majoritairement du secteur de l'Éducation populaire (CMJCF, FFMJC, CNFR, la Ligue...). **Cette session réinterroge plus fortement que les autres années la capacité des fédérations à s'adresser et à mobiliser leurs adhérents localement.**

² définition : c'est-à-dire hors critères centraux du fonds : le groupe n'est pas encore constitué ou n'a pas de pratique commune avérée, l'intervenant est l'intervenant habituel du groupe ou salarié de la structure et donc pas d'intervenant extérieur, ou celui-ci intervient ponctuellement sans réel travail avec le groupe, le dossier est incomplet ou mal renseigné, le projet est terminé ou en voie d'achèvement.

L'hypothèse de la difficulté des fédérations à toucher et/ou accompagner les amateurs au plus près des territoires, semble ainsi se confirmer. De même que celle d'une meilleure appropriation du dispositif par la plupart des DRAC et ce malgré les difficultés que certaines d'entre elles ont rencontrées en raison de leur réorganisation administrative dans le cadre de la réforme territoriale.

Les primo-demandeurs représentent 84 % des candidatures ce qui démontre un bon renouvellement des bénéficiaires et une réelle vitalité de la pratique artistique amateurs.

Enfin il faut souligner que la commission a fait le choix de soutenir prioritairement les projets dont l'équilibre financier est souvent fragile et pour qui l'aide apportée par le Fonds d'encouragement produit un réel effet levier.

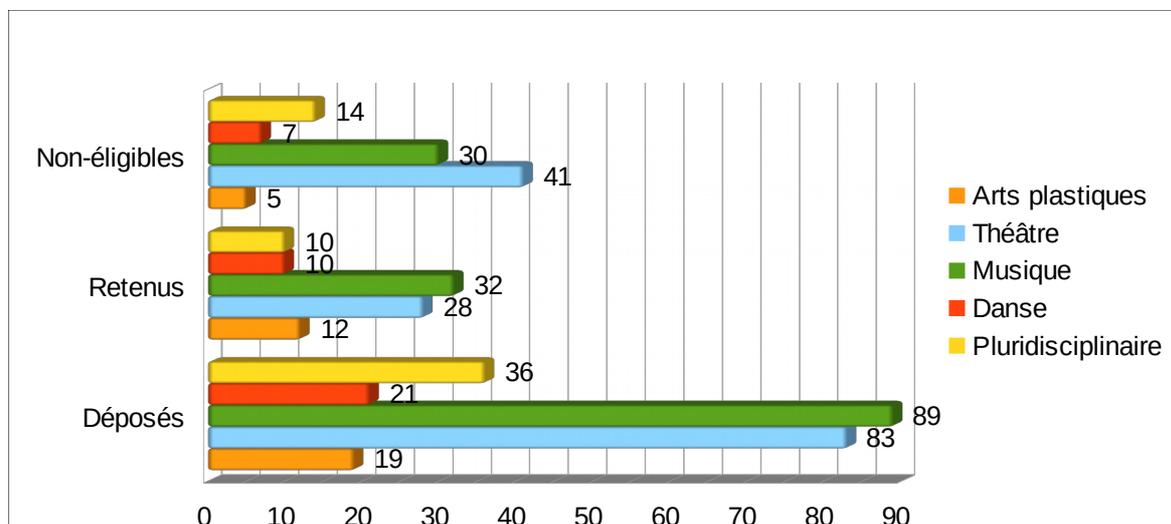
I. Les résultats en fonction des disciplines et des territoires

A) Un rééquilibrage qui s'affirme mais certaines disciplines restent fragiles

Remarques méthodologiques

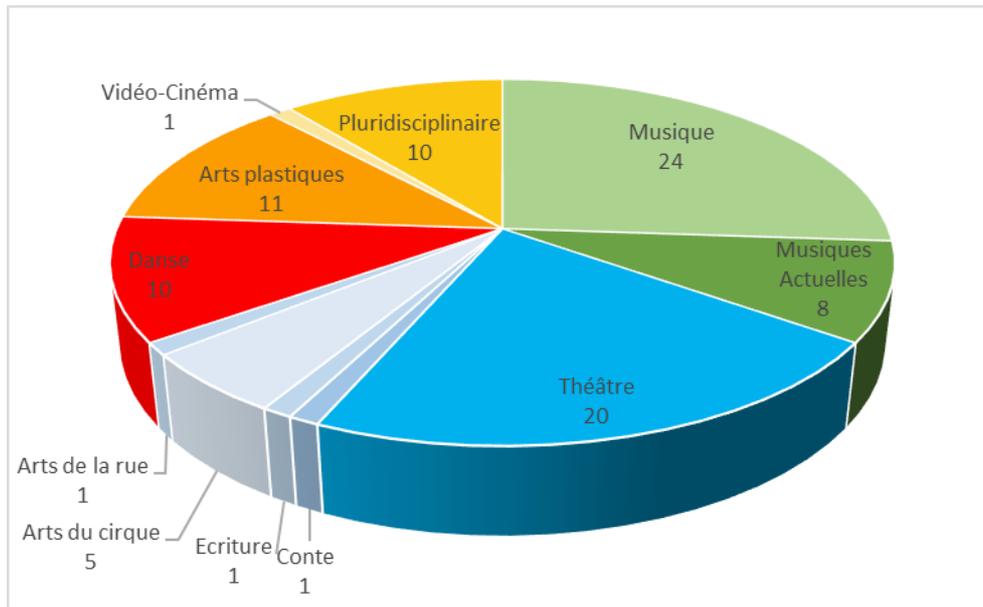
Par souci de comparaison d'une année sur l'autre, la diversité des disciplines artistiques a été regroupée sous les catégories suivantes : musique, théâtre, danse, arts plastiques, et pluridisciplinaire. Les dossiers non-éligibles ont été différenciés parmi les non retenus.

Graphique 1 : Répartition du nombre des projets déposés par discipline dominante



Dans le graphique suivant, les disciplines regroupées initialement, ont été affinées comme pour les musiques actuelles en raison de modalités de pratiques amateurs très différentes mais aussi les arts du récit, de la rue et du cirque regroupées sous la catégorie théâtre, art voisin et, la vidéo englobée dans la catégorie arts plastiques.

Graphique 2 : Répartition des projets retenus par discipline artistique



Résultats 2017

Si la **musique** reste la discipline la plus représentée dans le cadre du Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs, sa part sur le nombre total de projets déposés continue de diminuer d'année en année passant de 51 % en 2014 à 36 % cette année.

C'est le plus souvent l'ouverture aux nouveaux répertoires des **musiques actuelles** de la part d'ensembles musicaux traditionnels (groupes instrumentaux, batteries fanfares, ensembles d'harmonie, etc.) et vocaux qui motivent le dépôt d'un projet et non pas des initiatives de groupes d'amateurs en musiques actuelles. Aussi, ces dernières sont de moins en moins présentes dans le Fonds, notamment dans le volet jeunesse (2) alors que les études montrent que c'est une pratique développée et en forte progression.

Le nombre des dossiers déposés en **théâtre** a augmenté de 27 % pour atteindre le nombre de 83 dossiers et sa part dans l'ensemble des disciplines atteint 1/3 comme en 2015. Ce résultat est conforté par le nombre de dossiers pluridisciplinaires dont il est la dominante, et, dans lesquels, il est fortement représenté.

Les arts du cirque bien que peu présents dans les dossiers déposés (8 dossiers), se sont révélés comme des projets bien construits aux regards des critères du fond avec 5 projets retenus, dont 3 dans le volet Jeunesse.

La **danse**. L'existence d'un dispositif national "Danse en Amateur et Répertoire" intégralement dédié à la pratique collective amateur en danse (appel à projets annuel lancé en 2006³) qui permet d'accompagner chaque année entre 15 à 20 groupes peut encore cette année expliquer, en partie, pourquoi le nombre de projets en danse restent relativement faible mais constant, une dizaine de dossiers retenus chaque année ; d'autant qu'il n'est pas possible de bénéficier pour un même projet sur une même saison des deux dispositifs.

³ Les informations sur cet appel à projet et sur les projets retenus sont disponibles sur le site internet du Centre National de la Danse : http://www.cnd.fr/professionnels/danse_amateur_repertoire

Tableau 2: Répartition du nombre des projets par discipline et montants des crédits correspondants

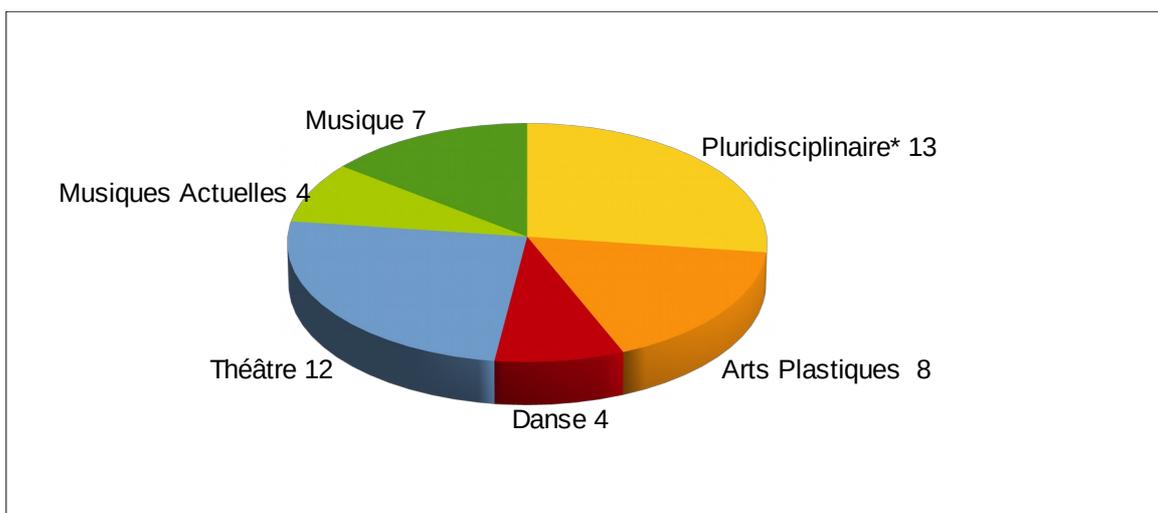
Discipline	2016 Dossiers reçus	2016 Dossiers retenus	2017 Dossiers reçus	2017 Dossiers retenus	Total subvention 2017
Musique	81	31	89	32	86 800 €
<i>dont musiques actuelles</i>	33	13	24	8	20 200 €
Théâtre	64	19	83	28	69 000 €
<i>dont conte</i>	4	2	2	1	3 000 €
<i>dont arts du cirque</i>	5	3	8	5	13 500 €
<i>dont arts de la rue</i>	1	0	2	1	500 €
<i>dont écritures</i>	3	2	3	1	2 100 €
<i>dont lecture</i>	1	0	0	0	- €
<i>dont radio</i>	1	1	0	0	- €
Danse	24	10	21	10	25 900 €
Arts Plastiques	10	5	19	12	31 800 €
<i>dont vidéo-cinéma</i>	4	1	0	1	- €
Pluridisciplinaire	61	22	36	10	26 500 €
TOTAL	241	87	248	92	240 000 €

La discipline des **arts plastiques** est celle qui a connu la plus grande progression puisque 19 dossiers ont été déposés et 12 retenus ; auxquels on peut ajouter 8 projets pluridisciplinaires dont la dominante est les arts plastiques et visuels. Ce résultat vient valider et encourager la démarche entreprise l'année dernière par le bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles, de réunir un groupe de travail avec le service des arts plastiques et de l'inspection de la création artistique, ouvert à des personnes qualifiées issues des arts visuels afin d'enrichir la réflexion centrée sur la question d'une meilleure prise en compte des pratiques des amateurs en arts plastiques.

La vidéo n'entre théoriquement pas dans les domaines artistiques couverts par le Fonds d'encouragement sauf à ce que les projets soient clairement positionnés du côté des arts visuels. Cependant, tous les ans, nous recevons des projets dans ce champ. Cette année un seul projet vidéo-cinéma nous a été adressé, mais la vidéo s'invite dans au moins cinq projets pluridisciplinaires.

L'augmentation globale du nombre des projets déposés en 2017, ne profite pas autant à la **pluridisciplinarité** que l'année dernière puisqu'elle ne représente plus que 15 % (25 % en 2016) des projets déposés. On note toutefois que si des dominantes sont repérées, un tiers des groupes concernés pratiquent déjà plusieurs disciplines, et la moitié de ceux-ci explorent une nouvelle discipline à l'occasion du projet déposé.

Graphique 3 : Les dominantes artistiques des 36 candidatures pluridisciplinaires déposés



* Pluridisciplinaire sans dominante artistique précisée.

Ce décalage constaté par rapport à l'année dernière, en dépit d'une attention plus grande portée par les DRAC et par la commission à l'examen de ces projets pluridisciplinaires confirme la difficulté à appréhender la démarche artistique des porteurs de ces projets, qui semble plus complexes à expliciter et à rendre compréhensibles.

Le peu de dossiers **musiques actuelles** confirme la difficulté à clarifier des critères d'éligibilité adaptés aux attentes des amateurs et aux réalités de ces pratiques.

Afin de tenter de pallier cette difficulté, le bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles a initié en 2016 un cycle de rencontres qui s'est poursuivi en 2017, avec des groupes de musiciens amateurs et les équipes qui les accompagnent dans les lieux qui sont dédiés aux musiques actuelles, afin d'enrichir la réflexion centrée sur la question d'une meilleure prise en compte des modalités des pratiques des amateurs dans cette discipline et de leur accompagnement. Cette réflexion initiée en partenariat avec le Collectif "Recherche Pédagogie Musicale" permettra en parallèle d'enrichir un documentaire dédié à l'accompagnement des groupes.

Enfin, la découverte d'autres disciplines ou esthétiques tend à prendre de l'importance dans la motivation des groupes à déposer un projet. L'approfondissement de la pratique reste le but majoritairement affiché. Ainsi, **l'objectif d'un rééquilibrage historique** des disciplines **se poursuit**, comme celui **des disciplines** et tout particulièrement cette année, les arts plastiques, le théâtre avec notamment les arts du cirque notamment **chez les jeunes**.

B) Répartition géographique des projets présentés et retenus par porteurs de projets affiliés ou non, et par disciplines.

Les projets présentés

L'appel à projets a été relayé sur neuf sites internet des DRAC. Comme dans les années précédentes, ce sont les deux régions qui marquent les plus forts groupements de populations urbaines, Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, qui ont présenté le plus grand nombre de projets. Leur nombre reste stable d'une année sur l'autre.

Tableau 3 : Répartition des dossiers et crédits par région et part des porteurs de projets affiliés à une fédération.

REGIONS	Totaux		Montants	Dont porteurs affiliés		Montants
	Déposés	Retenus	euros	Déposés	Retenus	euros
AUVERGNE-RHÔNE ALPES	32	11	23 100 €	27	8	17 000 €
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	19	9	21 700 €	5	1	3 500 €
BRETAGNE	10	4	10 400 €	2	1	4 000 €
CENTRE VAL-DE-LOIRE	13	2	6 000 €	3	2	6 000 €
GRAND EST	25	10	29 100 €	15	7	22 500 €
HAUTS DE FRANCE	20	14	34 100 €	10	7	16 000 €
ILE DE FRANCE	34	9	27 200 €	14	2	5 000 €
LA RÉUNION – OCEAN INDIEN	5	1	3 000 €	2	0	0 €
MARTINIQUE	3	0	/	0	0	0 €
MAYOTTE	2	1	3 900 €	1	0	0 €
NORMANDIE	14	1	2 000 €	2	0	0 €
NOUVELLE AQUITAINE	20	4	10 500 €	10	2	5 500 €
OCCITANIE	25	10	22 500 €	11	5	12 500 €
PAYS DE LOIRE	15	9	23 500 €	4	3	7 000 €
PROVENCE ALPES COTES-D'AZUR	10	7	23 000 €	4	3	8 000 €
NOUVELLE CALEDONIE	1	0	/	0	0	0 €
GUADELOUPE	0	0	/	0	0	0 €
GUYANE	0	0	/	0	0	0 €
TOTAL	248	92	240 000 €	110	41	107 000 €

Voir en annexe 3 le tableau de répartition par région et par site.

Cependant en Auvergne-Rhône-Alpes, le **taux d'affiliation** à une fédération nationale des porteurs de projets (84%) est très largement supérieur à celui d'Île-de-France (41%).

Dans le premier cas, le dynamisme régional est donc largement porté par les fédérations, confirmé par un taux de dossiers retenus des porteurs de projets affiliés légèrement plus élevé (1/3) qu'en Île-de-France (1/4). Ce sont dans les disciplines dominantes musique et théâtre que les amateurs se sont retrouvés, et historiquement regroupés autour de fédérations régionales, puis nationales, développant progressivement et mutualisant les ressources nécessaires à leurs pratiques : textes, partitions, costumes, etc.

Dans l'ensemble des régions **le taux des dossiers déposés par des porteurs de projets affiliés est représentatif des dynamismes fédéraux régionaux, souvent historiques**, qui se retrouvent tout particulièrement en **Hauts-de-France** (50 % de dossiers de porteurs affiliés) ou dans le **Grand Est** (60%). Compte-tenu du taux des dossiers retenus dans ces deux dernières régions, on peut émettre l'hypothèse que l'accompagnement par les fédérations nationales, y compris via leurs relais territoriaux, a permis une meilleure adéquation des projets avec les critères du Fonds.

Le dynamisme des territoires ruraux a été maintenu par la réforme territoriale de 2016, au sein des nouveaux territoires comme en **Auvergne - Rhône-Alpes, Bourgogne - Franche-Comté** ainsi que dans les régions du **Grand Est ou de la Nouvelle Aquitaine** dont la population est à 60 % rurale, et qui ont présentés respectivement 25 et 20 dossiers et ce, malgré les difficultés liées au regroupement de 3 DRAC.

La fusion des régions a permis un rééquilibrage du nombre de dossiers déposés par région. Certaines régions comme **Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Hauts-de-France, ou Occitanie** restent **stables** dans le nombre des dossiers déposés. Ce sont également celles dont le taux de porteurs de projets affiliés est le plus élevé.

Les projets retenus

Mais les disparités des résultats demeurent entre l'**Île-de-France** et l'**Auvergne-Rhône Alpes** qui ont respectivement eu 1 sur 4 de leurs dossiers retenus, et les régions **Occitanie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur** et **Grand Est** qui cette année voient presque la moitié de leurs projets retenus, ou **Hauts de France** avec 70 % des dossiers retenus.

Cependant, la fusion n'a pas encore rebattu les cartes des dynamismes régionaux antérieurs, et le rééquilibrage de 2016 continue de masquer des disparités fortes entre territoires. Par exemple, en **Bourgogne - Franche-Comté**, où cette dernière, avec une forte baisse du nombre de dossiers déposés a maintenu un fort taux de dossiers retenus (47%) ; ou en **Grand Est**, où cette année avec un taux de réussite de 75 % des dossiers déposés, le site de Metz (également 75 % de porteurs de projets affiliés) se démarque avec un nombre de projets retenus supérieur aux autres composantes régionales.

Si parmi les régions non touchées par la réforme la région **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** a maintenu un nombre équivalent de dossiers déposés, on observe également une variabilité importante au sein d'autres régions : une grande hausse de dépôt de dossiers en **Pays-de-Loire** (x 6) et en **Centre-Val-de-loire** ou de baisse en **Bretagne** (- 44%).

Concernant l'outre-mer, **Guyane** et **Guadeloupe** n'ont présentées aucun dossier et à leur échelle, **Réunion-Océan Indien** et **Mayotte** maintiennent leur dynamisme. Pour la première fois **Martinique** a présenté 3 dossiers. Enfin, la **Corse** n'a pas renouvelé sa participation.

Les disciplines

Quelques résultats par discipline ressortent du tableau ci-dessous comme le nombre de dossiers **Arts Plastiques en Hauts-de-France**, en **musique en Auvergne - Rhône-Alpes** ou une forte dominante **théâtre en Bourgogne - Franche-Comté et Pays-de-Loire**, témoignant notamment de la mobilisation de certains conseillers en DRAC.

Tableau 4 : Répartition des projets par discipline

Pratiques Artistiques	Arts plastiques		Danse		Pluridisciplinaire		Musique		Théâtre	
	Déposés	Retenus	Déposés	Retenus	Déposés	Retenus	Déposés	Retenus	Déposés	Retenus
TOTAL	19	12	25	10	36	10	89	32	83	28

Voir en annexe le détail par région : "[Répartition des projets par région, par site et par discipline](#)".

En Auvergne - Rhône-Alpes sur les 32 dossiers déposés, 28 concernent la **musique et le théâtre**, deux disciplines qui comptent historiquement de nombreux affiliés. Les disciplines minoritaires y sont peu représentées. Si la moitié des dossiers déposés concernent la musique, 11 dossiers ont été déposés par des affiliés de fédérations et 7 d'entre eux par des adhérents de la Confédération Musicale de France. Parmi les projets retenus en musique, un seul concerne un porteur de projet affilié.

Avec un résultat inverse, le **Grand Est** qui compte aussi un grand nombre de dossiers déposés par des porteurs affiliés (70%), maintient un taux de projets retenus en **musique comme en théâtre** supérieur à la moyenne (38 % et 44%) et en particuliers en ex-Lorraine, avec respectivement 75 % et 100 % des projets retenus.

La région **Hauts-de-France** se caractérise également par un taux élevé de dossiers déposés par des porteurs affiliés (50%) et un taux élevé (75 %) de projets retenus. Par ailleurs, ayant présenté 1/3 des dossiers nationaux en **arts plastiques** (qui ne font pas partie des projets d'affiliés) les projets retenus représentent 42 % de ce contingent, avec un taux régional de projets retenus de 83 %.

Dans d'autres régions où les porteurs de projets sont plus faiblement affiliés comme en **Bourgogne - Franche-Comté**, il y a eu peu de dossiers déposés par des porteurs affiliés, mais aussi plus de projets **pluridisciplinaires**, tout comme en **Île-de-France** ; et en **Occitanie**, où l'équilibre entre disciplines est le plus visible en termes de dossiers déposés comme de projets retenus. La **Nouvelle Aquitaine** a déposé presque la moitié des dossiers en **théâtre** et, en **Pays-de-Loire** qui compte peu de projets d'affiliés, les dossiers déposés dans cette discipline représentent les 2/3 de ceux déposés et 60 % des projets retenus.

Ainsi donc, le **rôle** des **DRAC** et des **Fédérations de l'Éducation Populaire** reste **crucial** pour les disciplines comme les **arts plastiques** ou la **danse**, car contrairement aux autres domaines artistiques, elles ne se sont pas structurées au travers de grandes fédérations nationales de pratiques des amateurs. C'est également le cas pour **les musiques actuelles** ou **les arts du cirque** dont les amateurs ne sont pas regroupés en fédérations. Ils sont ainsi présents dans le fonds par le biais des fédérations de lieux, d'écoles associatives ou de centres de ressources dédiés et il est nécessaire de **mieux toucher encore ces relais**.

II. Les relais de l'appel à projets

Remarques :

Il existe plusieurs types de relais pour le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs.

- Les fédérations partenaires de la DGCA, celles regroupant des amateurs par discipline (musique, théâtre, danse) ou des lieux (écoles, MJC, foyers ruraux, SMAC...) souvent pluridisciplinaires et/ou intervenant dans le champ de l'Éducation populaire. Ces fédérations qui diffusent le Fonds dans leurs réseaux, sont ou peuvent être ressources pour les porteurs de projet (connaissance du milieu, participation ancienne au Fonds, etc. (voir tableau 5).

- Les DRAC qui reçoivent tous les projets et donnent un avis sur chacun d'entre eux à la commission nationale, peuvent être consultées en amont pour leur connaissance du milieu professionnel, tant des structures culturelles que des équipes artistiques, que de leur territoire (voir tableau 6).

- Enfin, les fédérations ou réseaux, partenaires ou non du ministère de la Culture, qui par leurs activités informent et/ou accompagnent à un moment de leur parcours les groupes d'amateurs, ou les réseaux, notamment à l'échelle territoriale, sources et ressources, en particuliers auprès de la jeunesse (voir tableau 7).

A) Les fédérations : comme l'année dernière, un nombre de dossiers déposés en légère hausse mais qui pose la question de la pertinence de l'accompagnement

Remarques préliminaires

Les **16 fédérations⁴ nationales** comptabilisées dans le tableau ci-après (total 1 et 2) regroupent des associations ou groupes d'amateurs, des écoles ou divers lieux éducatifs et d'enseignement. Elles sont subventionnées par le ministère de la culture et ont toutes contribué à la création du Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs. Elles sont théoriquement les **relais naturels d'information de l'appel à projets**, auprès de leurs adhérents et affiliés au travers des communications qu'elles peuvent faire aux membres de leur conseil d'administration ou coordinateurs, et d'une diffusion de l'appel à projets et des bilans via leurs sites internet et lettres d'information. Toutefois, on constate que toutes ne jouent pas complètement ce rôle de relais (pas de mise à jour de l'information sur leur site, faible valorisation des projets soutenus...).

La réalité de l'organisation des fédérations est variable selon leur structuration. Certaines sont structurées par départements et/ou par région et d'autres ne sont pas assez importantes pour bénéficier d'une telle organisation sur le territoire. Certaines de ces fédérations **accompagnent les porteurs de projets dans la définition et clarification de leur projet**, voire la rédaction de leurs dossiers. Ce sont également elles qui transmettent dans certains cas les dossiers aux différentes DRAC. D'autres au contraire, ont donc ajusté les modalités d'accompagnement proposées par leur réseau aux spécificités du Fonds, et plusieurs ont saisi cette opportunité pour développer ou accentuer leur proximité avec les acteurs et les projets de terrain. Celles qui ne fédèrent pas des amateurs mais plutôt des lieux d'enseignements ou de ressources (FNCMR, RPM...) ont davantage de difficultés à jouer ce rôle. Cette année, aucune de ces dernières n'a présenté de projet dans le cadre du Fonds n'ayant pu pour des raisons interne relayer celui-ci.

4 CMF, A COEUR JOIE, FFD, CFBF, UFF, FNCTA, FSCF, Collectif RPM, FNCMR, FFEC, FNEIJMA, FAMDT, CNFR, CMJCF, FFMJC, La Ligue de l'Enseignement. (Voir la liste des acronymes en annexe 1)

Tableau 5 : Répartition des dossiers déposés par les affiliés des fédérations

Discipline	Affiliations aux Fédérations	Nb dossiers déposés 2016	Nb dossier retenus 2016	Nb dossiers déposés 2017	Nb dossier retenus 2017	Total Subvention 2017 en €
Regroupant des Amateurs		60	26	62	17	48 700
Musique	A Coeur Joie	7	4	6	2	5 000
Musique	CFBF	11	6	2	1	1 000
Musique	CMF	15	7	27	10	34 500
Musique	UFF	7	3	1	0	0
Pluridisc.	FSCF	4	1	4	0	0
Musique	FAMDT	2	1	1	1	2 500
Danse	FFD	0	0	2	0	0
Théâtre	FNCTA	14	4	19	3	5 700
Autres		7	2	6	5	15 000
Musique	FNCMR	0	0	0	0	0
Musique	RPM	5	1	0	0	2 000
Arts Cirque	FFEC	1	1	5	4	10 000
Musique	FNEIJMA	1	0	1	1	3 000
Education Populaire		15	5	24	10	29 300
Pluridisc.	FFMJC	6	2	7	3	7 000
Pluridisc.	CMJCF	2	0	13	5	17 300
Pluridisc.	CNFR	7	3	4	2	5 000
Total 1		82	33	91	31	93 000
Pluridisc.	La Ligue *	6	3	4	2	5 000
Pluridisc.	divers: Peuple et Culture, Centres sociaux...	2	1	3	1	3 000
Pluridisc.	Autres affiliations/relais			10	7	6 000
Total 2		90	37	108	41	107 000

*La Ligue n'est pas intégrée aux autres Fédérations de l'Éducation Populaire car elle a délégué la fonction conseil de l'appel à projets directement à ses relais territoriaux.

La FFEC qui rassemble les écoles de cirque a relayé et accompagné chaque projet.

D'autres ont choisi de **déléguer ce rôle d'accompagnement à leurs structures déconcentrées** comme La Ligue, ou la CNFR (foyers ruraux) en raison de leur organisation historique. Les fédérations (FFMJC, CMJCF) regroupant les maisons de la jeunesse et de la culture, ont pris une part active dans l'accompagnement des porteurs de projets tant au niveau départemental et régional que national. Dans le tableau ci-dessous, les porteurs de projets affiliés à d'autres fédérations-relais ont été comptabilisés, la plupart d'entre eux ayant bénéficié de leurs ressources fédérales territoriales.

Le nombre de dossiers déposés

Le nombre des dossiers déposés par les fédérations nationales est en légère hausse pour 3 des 16 fédérations concernées.

On constate avec le recul de ces dernières éditions que le **nombre des dossiers déposés par les fédérations est très fluctuant**. Il dépend d'une part de l'investissement temps qu'elles ont pu y consacrer et pour une autre part de la vie des projets associatifs qui ne sont pas forcément en adéquation avec le calendrier saisonnier de l'appel à projet puisqu' 1/3 d'entre eux se déploient au-delà d'une année.

Ainsi parmi **les fédérations musicales**, on note l'effort important réalisé par la **CMF** qui a mené une campagne d'information sur le Fonds et les projets retenus des années précédentes dans son journal et sur son site, et a presque doublé le nombre des dossiers déposés cette année (27 et 15 l'année dernière). A l'exception de **A Cœur Joie** qui maintient le nombre des dossiers déposés, les autres fédérations musicales, qui avaient réussi à présenter un nombre conséquent de projets l'année dernière, ont présenté cette année un nombre réduit de projets, comme la **CFBF** (deux dossiers) ou **l'UFF** (un dossier), voire aucun comme le **collectif RPM** ou la **FNCMR**.

La FNCTA, qui fédère les troupes de théâtre amateur, enregistre une hausse (26%) du nombre de ses dossiers déposés. De fait, elle conserve la dynamique acquise au cours des éditions précédentes grâce notamment à l'effet de la publication depuis trois ans sur son site du bilan annuel réalisé par la DGCA contenant des exemples de projets retenus.

La FFEC qui regroupe les écoles de cirque a augmenté de 80 % le nombre des dossiers déposés.

Parmi **les fédérations de l'Éducation Populaire**, la **CMJCF** a multiplié par 7 le nombre des dossiers déposés.

Les dossiers retenus

Parmi les dossiers transitant par les **fédérations**, **plus d'un tiers** des dossiers ont été retenus.

Les **fédérations de l'Éducation Populaire** ont eu 42 % de leurs projets retenus et une progression de 20 % dans le nombre des dossiers déposés, en raison principalement d'une mobilisation importante de la part des **deux fédérations regroupant les Maisons des Jeunes et de la Culture**.

Leurs taux de dossiers retenus sont supérieurs à la moyenne et en nette progression par rapport à l'année dernière. Toutefois **La Ligue** et la **CNFR**, qui ont présenté moins de dossiers cette année, ont cependant 50 % de leurs projets retenus.

Cette année, les **fédérations d'artistes amateurs** si elles ont réussi globalement à maintenir leur nombre de dossiers déposés, ont vu leur taux de projets retenus descendre à moins d'un tiers.

La FNCTA passant de 14 à 19 le nombre de ses dossiers déposés, a une baisse du nombre de ses dossiers retenus, avec 3 projets retenus au lieu de 4.

La part des projets retenus sur le nombre total de projets déposés par les **fédérations musicales** a baissé également pour atteindre 33 %. La **CMF** elle-même connaît une la baisse de 10 % du taux des projets retenus passant de 47 % en 2016 à 37 % cette année.

Le nombre des dossiers déposés par les autres fédérations accusent également une baisse, confirmant les difficultés générales à maintenir la dynamique initiale. Ce qui confirme l'hypothèse d'un essoufflement comparable à celui observé en théâtre.

Enfin, la **FFEC**, a présenté 5 des 8 dossiers dans le domaine des arts du cirque, et a vu 4 d'entre eux retenus.

En conclusion, les projets présentés par les fédérations ont été numériquement plus nombreux (+10%) que l'année dernière, mais ceux retenus ont baissé de 6 %.

Le dispositif est mieux identifié par les fédérations, têtes nationales de réseaux, et la communication sur les avis émis par la commission et l'attribution des subventions se sont améliorées. Néanmoins, trop peu de porteurs de projets non retenus interrogent le bureau sur les raisons de cette éviction (une vingtaine seulement). La **valorisation** par les fédérations des projets retenus n'est pas encore systématique. Cependant nous devons accompagner dans leurs questionnements les fédérations sur les leviers à trouver pour mobiliser plus et mieux encore leurs adhérents. **Dans cette perspective, les liens entre les DRAC et les antennes territoriales de ces fédérations doivent pouvoir être développés et renforcés.**

B) Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), des relais de mieux en mieux repérés

Toutes les DRAC et quatre DAC ont participé au Fonds cette année.

Comme nous l'avons souligné précédemment, la progression du nombre des dossiers déposés directement dans les DRAC s'affirme encore cette année pour dépasser largement (75%) le nombre des dossiers transitant par les fédérations (25%). Les régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes ont les plus forts contingents. La première en raison principalement de sa forte densité de population, la seconde combinant densité de population et dynamisme fédéral en Rhône-Alpes. Les régions Grand-Est et Occitanie sont ensuite les régions ayant déposés le plus de dossiers. La première bénéficiant du dynamisme associatif des ex-régions Alsace et Lorraine.

Les projets déposés et retenus

Parmi les dossiers déposés directement en DRAC, plus 1/3 des dossiers ont été retenus contre 1/4 en 2016. Ce ne sont toutefois pas les régions qui ont déposé le plus de dossiers, qui ont eu le plus grand nombre de dossiers retenus.

Les **régions** ayant le **plus de dossiers retenus** c'est-à-dire **au moins 10**, sont **l'Occitanie, Hauts-de-France, Grand Est, Auvergne - Rhône-Alpes**.

Celles dont le **rapport projets retenus sur projets déposés est égal ou supérieur à 50 %**, sont les **régions Hauts-de-France, Pays-de-Loire, PACA**.

Tableau 6 : Montant des aides par région et part des projets soutenus

REGIONS	Totaux		Montants
	Déposés	Retenus	euros
AUVERGNE-RHONE ALPES	32	11	23 100 €
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	19	9	21 700 €
BRETAGNE	10	4	10 400 €
CENTRE VAL-DE-LOIRE	13	2	6 000 €
GRAND EST	25	10	29 100 €
HAUTS DE FRANCE	20	14	34 100 €
ILE DE FRANCE	34	9	27 200 €
LA RÉUNION – OCEAN INDIEN	5	1	3 000 €
MARTINIQUE	3	0	/
MAYOTTE	2	1	3 900 €
NORMANDIE	14	1	2 000 €
NOUVELLE AQUITAINE	20	4	10 500 €
OCCITANIE	25	10	22 500 €
PAYS DE LOIRE	15	9	23 500 €
PROVENCE ALPES COTES-D'AZUR	10	7	23 000 €
NOUVELLE CALEDONIE	1	0	/
GUADELOUPE	0	0	/
GUYANE	0	0	/
TOTAL	248	92	240 000 €

Voir en annexe 3, le tableau de répartition par région et par site.

Les résultats très variables selon les années ne permettent pas de confirmer l'idée que la structuration de la région de la ressource disponible pour les amateurs ait un impact direct sur la qualité des projets déposés, nous pouvons cependant observer que les disparités régionales sont très liées à la vitalité de la vie associative des territoires.

Le rôle des DRAC

Les **avis** émis par les **DRAC** sont **essentiels à l'évaluation** et à **l'appréciation des projets** déposés lors de la commission nationale.

Grâce à **leur connaissance du terrain** et à leurs **commentaires détaillés** sur les projets ainsi qu'à leur **participation active** à la commission nationale, les conseillers ont pu **émettre des avis très argumentés** sur les projets.

Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à souhaiter participer à la Commission nationale et renforçant les regards croisés sur les projets, inspection/DRAC/services DGCA.

Par ailleurs, le tableau 7 page suivante est éclairant sur les projets ayant bénéficié des conseils en DRAC. Il montre que 12 des 16 dossiers déposés et conseillés ont été retenus. L'exemple des Arts Plastiques, où la moitié des projets retenus ont bénéficié d'un conseil en DRAC, tout particulièrement en Hauts-de-France confirme que **les DRAC constituent non seulement des relais essentiels de l'appel à projets mais également des soutiens précieux pour les groupes d'amateurs dans l'accompagnement au montage de projets.**

Le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs semble donc **offrir aux DRAC** un point d'appui pour **mieux investir** la question **des amateurs**.

C) Les autres relais

La diffusion de l'appel à projets a été réalisée auprès des relais habituels du service (réseau des associations régionales et départementales, réseaux culturels (centres d'art, scènes nationales...) et, auprès d'**acteurs en lien avec la jeunesse** : relais de l'Éducation Nationale, de la vie étudiante, de l'Enseignement Agricole, des départements spécialisés des universités, de médiateurs culturels, des centres culturels... mais de manière globale sans possibilité de mettre en place une démarche qualitative particulière (pas de prise de contact individualisée ni de relance téléphonique). Aussi, les relais d'information généralistes sont, cette année encore, restés plus efficaces.

La consultation des sites spécialisés ou la recherche-veille internet sont des démarches actives de la part des amateurs répondant à l'appel à projets. Le bouche à oreille participe à relayer l'information.

Il est à noter que le simple relais de l'information sans accompagnement ou conseil n'est pas suffisant pour générer le désir de répondre à l'appel à projet. Les réseaux culturels et les artistes sur lesquels s'appuyer sont encore trop peu mobilisés. Le relais par les collectivités territoriales tend à se développer.

Tableau 7 : Les relais d'information et d'accompagnement de l'appel à projets

Remarque : un même dossier peut indiquer plusieurs relais

Relais 2017	Candidatures reçues	Projets retenus	Apports en conseil
Réseaux fédérations	91	32	19
dont Fédérations Education Populaire	27	11	7
Bouche à oreille	24	10	4
recherche internet	32	8	0
Université/CROUS/Lycées/ Agricole	6	2	0
Relais Régionaux-PFI / relais Départementaux-AD	7	5	1
DRAC/MCC sites	12	3	0
DRAC	29	16	12
Facebook/réseaux sociaux	1	0	0
Réseau culturel/Centres d'art/Scènes Nationales	6	2	1
Relance DGCA	6	3	0
Collectivités territoriales	14	4	0
relais associatifs (dont réseaux juniors entreprises)	10	5	0
non renseigné	7	1	0

III . Le Volet Jeunesse

La place des jeunes dans le dispositif

Volet Jeunesse 2017

54 projets déposés,
soit 22 % de l'ensemble des 248 candidatures,

27 projets retenus,
soit 29 % du total des dossiers retenus

415 jeunes qui bénéficient d'un soutien à leur projet artistique
auxquels on peut ajouter les 562 jeunes
qui bénéficient du soutien dans les autres projets inter-générationnels

*soit un total de 977 jeunes de moins de 25 ans⁵ soutenus dans le cadre
du fonds.*

10% de candidatures supplémentaires de groupes constitués de jeunes de moins de 26 ans ont été présentés en 2017. Mais on observe surtout un doublement du nombre de projets retenus comparé à l'année précédente (27 contre 14) ; les projets jeunesse représentant ainsi 29 % de l'ensemble des projets retenus.

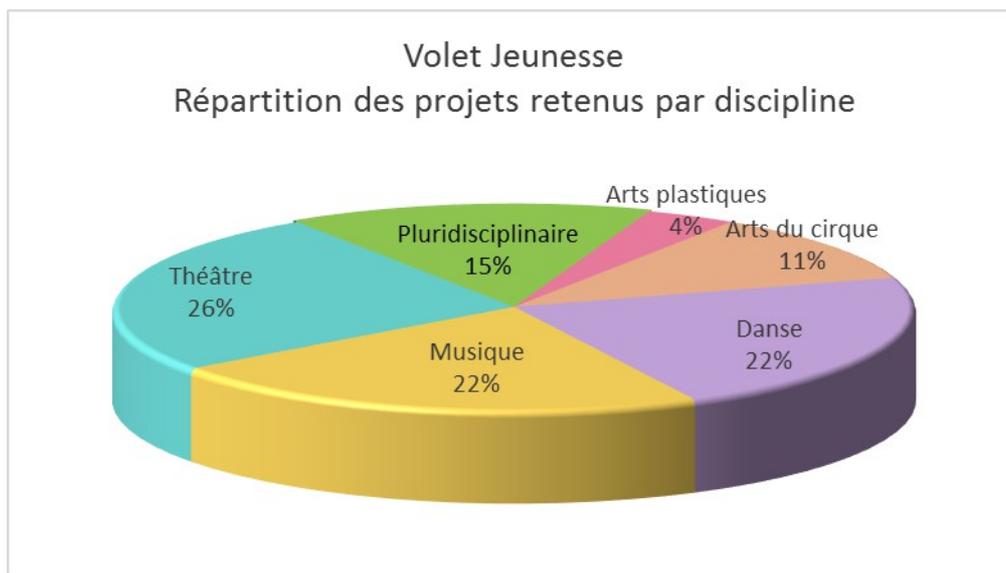
Ce résultat très positif vient donc confirmer la progression qualitative des projets des jeunes remarquée depuis deux ans. Son inscription en 2016 au sein du Plan Génération Belle Saison consolide désormais la dotation financière de ce volet et a permis de prendre contact avec les relais "jeunesse" tels que l'association A+U+C, les lycées agricoles, l'Association nationale des Juniors associations.

81 % des groupes de jeunes répondaient à l'appel à projet pour la première fois. Sur les 27 projets retenus : 21 groupes déposaient un projet pour la première fois, 2 groupes avaient déposés des dossiers qui n'ont pas été retenus les années précédentes et 4 ont déjà été soutenus une fois.

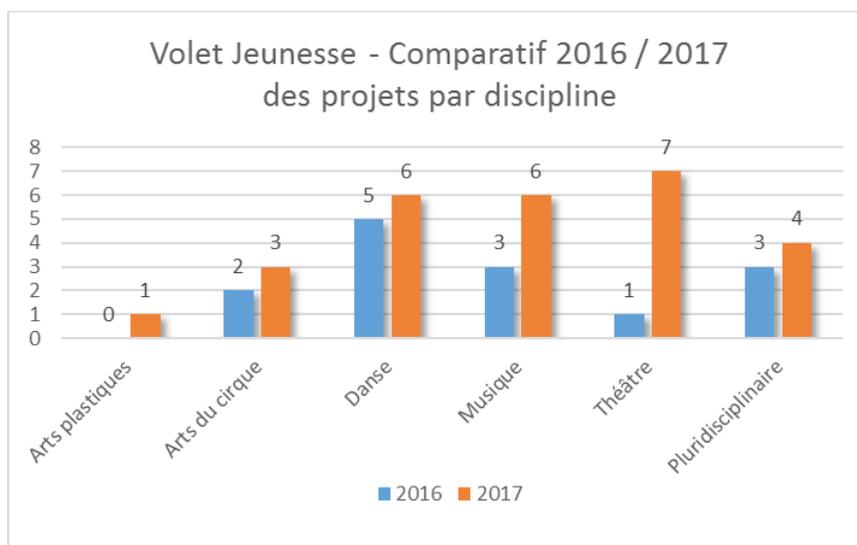
Trois projets dont les groupes sont composés de jeunes de moins de 15 ans ont été retenus (sur 9) adhérents à la CFBF, la Ligue de l'enseignement et à la FFMJC pour un projet de Fanfare, de théâtre et marionnettes et un projet pluridisciplinaire mêlant théâtre, mime, marionnette et chant.

⁵ Ces chiffres, en hausse de 68 % par rapport à ceux de 2014, s'expliquent également par la mise en place d'un relevé plus précis des jeunes composant les groupes.

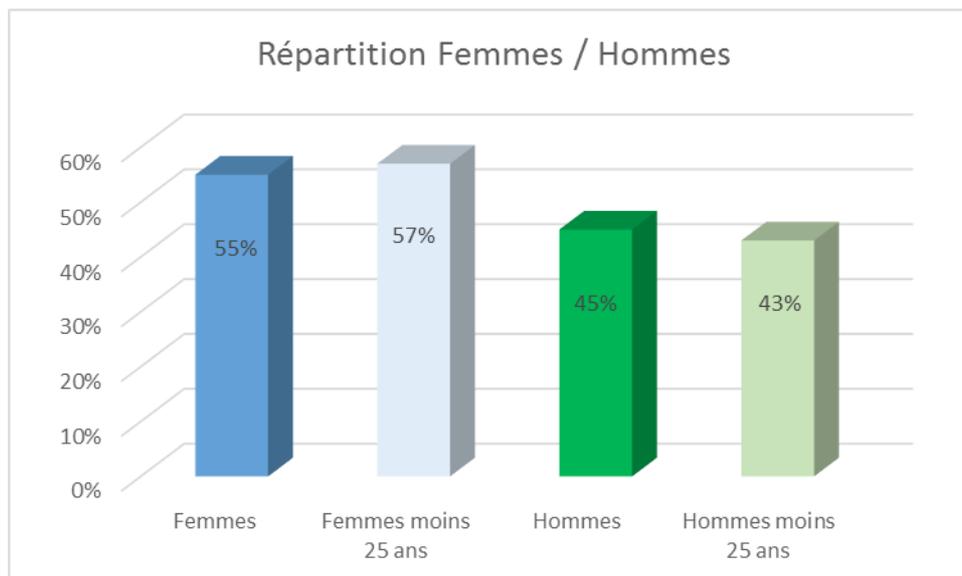
Les disciplines artistiques investies par les jeunes.



En raison du doublement du nombre de projets jeunesse bénéficiant du soutien du Fonds, il est particulièrement intéressant de regarder par rapport à 2016, vers quelles disciplines les jeunes sont le plus tournés. La répartition est assez marquée entre le théâtre, la musique et la danse, cette dernière étant moins présente sur l'ensemble des projets retenus, toutes générations confondues. Le théâtre prend le pas sur les projets musique par rapport aux années précédentes et une présence remarquable sur les projets retenus en cirque et pluridisciplinaires.



Les résultats 2017 confirment que les pratiques jeunes sont après la musique et le théâtre toujours davantage tournés vers la danse et le cirque proportionnellement à l'ensemble des projets retenus.



La pratique artistique des amateurs des jeunes est davantage féminine, **comme pour l'ensemble des générations.**

Les dynamiques régionales et fédérales du volet Jeunesse

Les régions ayant le plus grand nombre de dossiers "**Jeunesse**" soutenus sont les régions **Grand-Est et Occitanie**. Le nombre de projets déposés via les DRAC (28) est en baisse alors que le nombre de dossiers déposés via les fédérations a fait un énorme bond en avant passant de 11 à 26 et de 4 à 13 projets retenus. Contrairement aux résultats généraux où davantage de projets ne passent pas par les fédérations. **Les jeunes** sont sans doute **spontanément moins tournés vers les institutions** et, à cet endroit, **le rôle des relais auprès d'eux reste indispensable.**

Alors que l'année dernière la question du lien des fédérations avec ce public jeune interrogeait leur capacité à les mobiliser sur ce type de dispositif. On peut constater un renversement de situation. Si la diffusion de l'appel à projets a été réalisée, comme ces deux dernières années, au-delà des relais habituels du service, auprès d'acteurs en lien avec la jeunesse, cette année ce sont principalement par la FFEC et la CMJCF (notamment dans le réseau des juniors association) que l'information a été relayée auprès des groupes de jeunes.

Parmi les fédérations, plusieurs d'entre elles ont conseillé les groupes et accompagné le montage du projet. Encore une fois la **FFEC** a joué un rôle important dans l'accompagnement des projets des groupes de jeunes circassiens.

Cette année quatre projets dont trois retenus ont été présentés par des **Junior associations**. Le réseau national des juniors association est issu des fédérations d'éducation populaire. La Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative. On peut saluer ce double engagement des jeunes à la fois dans la vie associative et dans la mise en projet de leur pratique artistique.

On sait que beaucoup de jeunes ont une pratique **en dehors du temps scolaire** mais souvent dans les lieux d'enseignement comme le lycée, les campus. Ce public reste difficile à toucher malgré la diffusion de l'appel à projet vers les relais institutionnels dédiés. On sait aussi que calendrier de l'appel à projet et celui d'une année scolaire laisse peu de temps au montage d'un dossier de candidature. Il faut donc trouver d'autres relais mais aussi d'autres modalités que

l'appel à projets tel qu'il existe aujourd'hui.

Tableau 8 : Identification des relais d'information de l'appel à projets auprès des jeunes

Relais d'information de l'AAP	Candidatures reçues	Projets retenus	Apport en conseils
Bouche à oreille	5	1	–
Collectivités locales	6	4	–
Drac	5	2	2
Fédérations Education populaire	13	6	8
Fédérations partenaires	15	8	9
Internet	8	4	–
Juniors association	4	3	–
Partenaires régionaux AD/AR	1	1	–
Relance DGCA	2	1	–
Réseau Lycées agricoles	1	1	–
Réseaux associatifs	1	1	–
Site internet Ministère Culture/Drac	1	0	–

Remarque : un même dossier peut indiquer plusieurs relais

Il est à noter que parmi les fédérations d'éducation populaire dont le public jeune est la priorité comme la FFMJC et la CMJCF ont peu de dossiers retenus par rapport au relais qu'ils représentent auprès des jeunes mais restent néanmoins un relais important de l'appel à projets.

Les principaux relais cette année s'avèrent être les fédérations partenaires et de l'Education populaire. C'est la région Occitanie qui a déposé le plus grand nombre de projets (9) c'est-à-dire plus d'1/3 de ses dossiers, et elle est avec la région Grand Est (5 dossiers déposés = 5 projets retenus) celle qui soutient le plus grand nombre de projets.

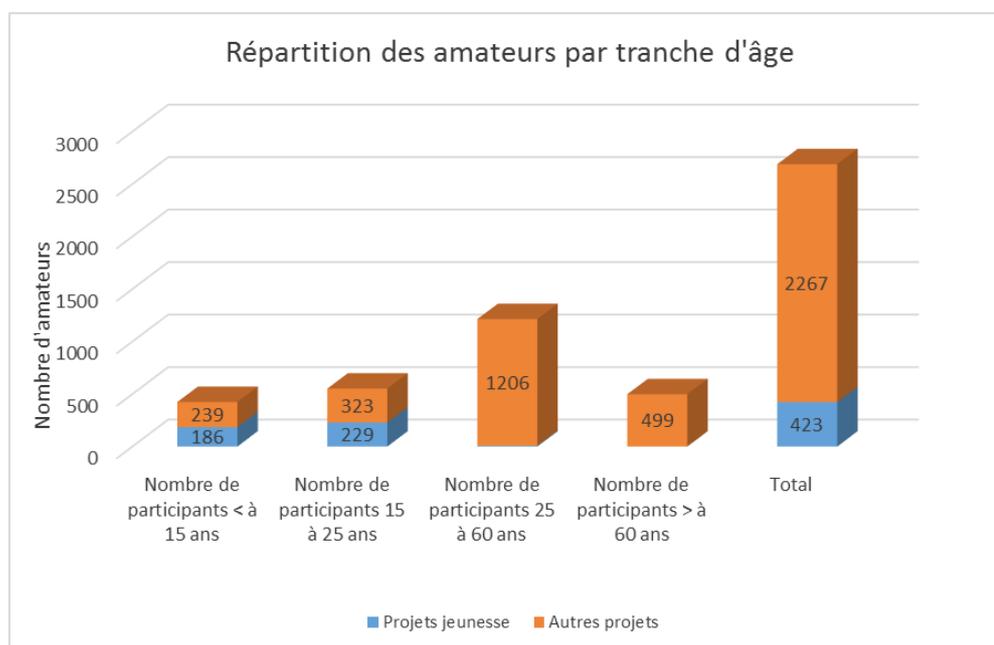
La part financière de l'aide accordée au volet jeunesse a atteint près d'un tiers des 240 000 € consacrés au Fonds.

Un budget en évolution pour les projets des jeunes

Depuis deux ans des moyens financiers supplémentaires sont venus abonder le volet Jeunesse, ce qui a permis pour 2017 de faire augmenter la moyenne de subvention par projet alors même qu'il y a deux fois plus de projets retenus cette année.

Volet jeunesse	Subventions	Projets	Moyenne €/projet
2016	33 750€	14	2 411€
2017	68 100€	27	2 522€

Groupe Jeune / Groupe tout âge



Le nombre d'amateurs varie en fonction de la composition des groupes, notamment en musique, où dans les chorales, le nombre d'amateurs est très important. Les projets de chorales sont moins nombreux cette année, le nombre total d'amateurs est donc normalement moins important.

IV - La commission nationale

La commission nationale⁶ est présidée par le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics à la Direction Générale de la Création Artistique.

Elle est composée de représentant(e)s de la DGCA :

- du bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles, pilote du dispositif,
- des délégations sectorielles de la DGCA (musique, danse, théâtre) et du service des Arts Plastiques,
- des quatre inspections disciplinaires,
- de représentant(e)s des DRAC : conseillers en DRAC (transversaux et sectoriels).

En amont de la commission, les conseillers des Drac communiquent leurs avis sur chaque dossier dont la commission nationale tient compte pour la sélection des projets.

La commission évalue :

- l'autonomie du groupe dans sa capacité à formuler un projet ;
- la qualité et la cohérence du projet artistique présenté au regard des objectifs formulés par le groupe en vue de faire évoluer sa pratique ;
- la capacité des artistes ou des professionnels sollicités par le groupe à transmettre et/ou partager un processus de création.

Après la commission, la DGCA fournit l'intégralité des résultats aux Drac qui elles-mêmes communiquent aux porteurs de projet les avis positifs. La DGCA transmet par mail les avis négatifs; elle permet donc aux groupes dont le projet n'a pas été retenu de solliciter des explications sur les raisons du refus.

Voici les principaux motifs de refus des candidatures :

Autour du projet artistique :

- Pas de projet artistique clairement formulé.
- Le projet ne permet pas de faire évoluer la pratique artistique du groupe.
- Le projet ne contient pas de proposition artistique.
- Le projet est terminé à la date de la commission.
- Le projet présente des incohérences entre les objectifs affichés et la description des interventions.

Autour de l'intervention artistique :

- Il n'y a pas d'intervenant artistique professionnel.
- Le rôle de l'intervenant et son apport artistique pour le groupe n'est pas explicite.
- Le temps d'intervention artistique est beaucoup trop faible au regard des objectifs définis.
- L'intervenant artistique est l'encadrant habituel du groupe.
- L'intervenant artistique n'est pas en capacité de transmettre ou de partager un processus créatif.
- L'intervenant n'est pas rémunéré.

Autour du groupe :

- Le groupe n'est pas constitué et n'a pas de pratique commune.
- Le groupe est en voie de professionnalisation.

Autour de l'autonomie :

- Il s'agit d'un atelier artistique à destination d'amateurs individuels.
- Il s'agit d'une offre de structure en direction des amateurs.
- Il s'agit d'un stage ou week-end d'ateliers ou de formation.

6 Voir en Annexe 2 sa composition pour la session 2017

Autres :

- Le projet relève d'autres dispositifs adaptés (Education artistique et culturelle, Culture/Handicap, Culture à l'hôpital).
- Projet non prioritaire car déjà soutenu plus de deux fois par ce Fonds.

IV. Conclusions

Ces six années d'appels à projets confirment :

- le développement d'une culture de projets chez les praticiens amateurs et leurs fédérations ;
- une meilleure observation des pratiques du terrain, et plus modestement de leur évolution, par le ministère de la Culture et les fédérations ;
- une meilleure prise en compte d'une démarche des groupes par rapport à celle de l'offre des structures ;
- de réels besoins des amateurs : 84 % de nouvelles demandes ;

A la lecture des projets, persiste la difficulté de différencier une offre de structure, de lieux ou d'équipe artistique, d'une réelle demande émanant directement de groupes se reposant sur une association pour les accompagner dans leur projet, y compris administrativement.

D'autres points restent à retravailler:

- revoir certains critères du cahier des charges pour mieux prendre en compte la singularité des pratiques dans les domaines des musiques actuelles et des arts plastiques voire développer des modalités de soutien différenciées pour le volet jeunesse. Depuis 2016, une réflexion s'est engagée en arts plastiques sur les pratiques amateurs avec l'ensemble des services concernés au sein de la DGCA et des personnes ressources. En musiques actuelles, différentes études, états des lieux et rencontres avec les groupes de musiciens (SMAC, MJC, studios...) devraient permettre d'affiner les critères du fonds ;
- réfléchir à de nouvelles modalités de l'appel à projets pour développer des collaborations et des partenariats artistiques et culturels entre les groupes d'amateurs et les équipes artistiques et/ou les institutions culturelles ;
- mieux prendre en compte les nouvelles pratiques artistiques amateurs ;
- pour mieux prendre en compte la temporalité des projets, l'appel à projets a été lancé à la fin 2016, trois mois plus tôt que les autres années.
- consolider et trouver de nouveaux relais auprès des jeunes.

Des enjeux communs

- La plus-value apportée par les fédérations doit être mieux identifiée par les amateurs pour ainsi parvenir à valoriser leur travail d'accompagnement au montage des projets auprès de leurs délégations locales et mieux communiquer sur le service de conseil afin qu'un plus grand nombre d'adhérents le sollicite.
- La DGCA doit également pouvoir accompagner ces fédérations dans une meilleure connaissance de leurs adhérents, de leurs profils et de leurs attentes, afin d'assurer le renouvellement des générations. C'est un enjeu pour tous et sans doute le grand défi de la majorité des fédérations nationales.
- La participation grandissante des structures culturelles (MJC, SMAC, Scènes Nationales...) dans l'accueil et l'accompagnement des groupes d'artistes amateurs et de leurs projets a été relevée et à encourager.
- Il est indispensable de mieux valoriser les projets menés dans le cadre de ce dispositif afin qu'un plus grand nombre d'amateurs en ait connaissance et se l'approprie.
- L'appel à projet doit pouvoir évoluer pour impliquer plus encore les groupes de jeunes mais aussi certaines catégories d'amateurs "intimidés" par la dimension institutionnelle de la candidature et par le dossier administratif.

V – Quelques exemples de projets retenus en 2017

Danse / Volet jeunesse

Occitanie : "**Libres à Adriana**", par le groupe **Libres**, Lycée Agricole de Tarbes.

Après une première expérience, un groupe de 26 élèves du lycée agricole Adriana ont manifesté l'envie de poursuivre pour « faire vivre et apprivoiser ce corps qui sommeille sous des couches de mal-être, de peur du jugement, d'image dévalorisante, de peur du regard de l'autre, pour petit à petit lâcher prise et laisser le corps s'exprimer à travers la danse.. »

Accompagné de Coraline Lamaison, et de Bouziane Bouteldja, le groupe souhaite écrire un spectacle en s'appuyant sur des apports théoriques et pratiques sur la danse et la sophrologie, et sur les expériences de chacun. Le résultat sera présenté à leurs pairs, lors d'une représentation en mai 2018 au lycée Adriana.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 3 000 €.

Musique

Occitanie : "**Rencontre impromptue**", par l'**Orchestre d'Harmonie Les Sans-soucis**, Union Musicale Les Sans-soucis, Castelnaudary (CMF)

Né au cours de discussions entre les musiciens de l'Harmonie Les sans-soucis et le quintette à vents professionnel « Concert impromptu » venu présenter un spectacle à Castelnaudary, ce projet est celui de la création commune d'une œuvre contemporaine commandée à Gilles Arcens. Un dispositif de travail et d'accompagnement imaginé avec les musiciens du quintette, offrira aux musiciens de l'Harmonie la possibilité de découvrir le répertoire des musiques actuelles, mais aussi des techniques d'improvisation et de la mise en espace afin de construire un spectacle. La création commune de cette œuvre est prévue à Castelnaudary en septembre 2018.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 5 000 €.

Ile-de-France : "**Le tour du monde en 80 jours**", par l'association **La fanfare au carreau**, Paris.

La Fanfare au carreau est un ensemble de 47 musiciens qui souhaite adapter les aventures de Philéas Fogg de Jules Verne sous la forme d'un conte musical interdisciplinaire. Plus qu'un simple concert, il s'agit de construire un conte musical qui invite à la découverte de la musique des quatre coins du monde. Associée au chœur Abradachoeur et à Antoine Badaroux qui composera des morceaux originaux, la fanfare propose un projet ambitieux pour un ensemble de près de 100 musiciens amateurs réunis pour l'occasion. La création du conte est prévue en mai 2018 au cours de 3 représentations, à Paris.



Ce projet bénéficie d'une subvention de 5 000 €.

Provence-Alpes Côté d'Azur : "**Echo Système avec robot**", par le **Choeur tac-til**, association Off-Cells, Marseille.

Ce projet concerne la création d'une pièce vocale par un groupe de 10 chanteurs atteints de handicap visuel, le Chœur tac-til. Le dispositif mis en place, dit « robot haptique », permet aux chanteurs d'interpréter une composition vocale sans support visuel (partition ou chef d'orchestre) et en temps réel, en transmettant des indications dans le noir à partir d'un pupitre sensoriel. Cette pièce, de 40 minutes environ, composée et impulsée de manière aléatoire par le robot Haptique, avec le concours de Natacha Muslera, chanteuse et compositrice et l'assistance musicale de Charles Bascou, fera l'objet d'une restitution fin 2018 à la Friche Belle de mai à Marseille.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 5 000 €.

Théâtre

Bourgogne-Franche-Comté : "**Théâtre documentaire, ou l'intrusion de la fable dans le réel**", par la **troupe du Théâtre du Verseau**, Salins-les-Bains.

Ce projet de création fera référence à l'histoire de Salins les Bains, dans les années 80, une époque où la région connaissait un certain bouillonnement artistique concomitamment aux premières vagues de chômage. Il se déroulera sur deux années. Le texte sera écrit par Gilles Granouillet, pour les comédiens amateurs du Théâtre du Verseau et sera mise en scène par Christophe Vincent du Cinématique Théâtre. Les comédiens participeront à un dispositif qui prévoit la découverte de l'écriture de l'auteur par des lectures en musique dans les médiathèques, un travail d'improvisation en résidence avec l'auteur et le metteur en scène qui permettra de faire des restitutions en appartement. Une fois le texte finalisé et mis en scène il sera créé à la salle Notre-Dame de Salins en avril 2019.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 5 000 €.

Théâtre / Volet jeunesse

Grand Est : "**Création sur la pièce d'Edward Bond**", par le goupe **Les Graines d'acteurs**, Atelier Intemporain à Reims (CMJCF).

En 2016, un laboratoire de création a été proposé à des jeunes collégiens autour de la pièce « Les Enfants » d'Edward Bond qui distribue une quinzaine de rôles pour de jeunes adolescents. Un groupe s'est fédéré à cette occasion. Ainsi est né le groupe « les graines d'acteurs » qui a souhaité approfondir ce travail en allant à la rencontre d'artistes qui interviennent sur l'ensemble du champ de la création théâtrale : Pierre Le Louarn, comédien et scénographe, Gérald Karlikow, concepteur lumières, Patrick Defossez, compositeur, les accompagneront donc cette année pour approfondir la découverte du texte de Bond.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 5 000 €.

Arts Plastiques

Hauts de France : "**Communs-communes**", par **Les Gentlemen et Dames du Pile**, Association Hors Cadre, à Roubaix.

Les Gentlemen et Dames de Pique est un collectif composé d'habitants du quartier du Pile à Roubaix, qui s'investit depuis quatre ans dans la rénovation de leur quartier et qui s'est emparé de la question de l'art dans l'espace public. Ce projet de « Street- Art » qui mobilise 26 d'entre eux, s'inscrit dans la démarche de commande publique de l'association Hors Cadre appelée « Communs-communes ». Après avoir collaboré au cahier des charges, aux idées et aux souhaits des habitants, à un voyage d'étude et de repérage d'œuvres monumentales, ils participeront à la sélection des artistes et dialogueront avec eux au cours de travaux collectifs (workshop). Des tournages vidéos viendront compléter le dispositif.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 4 500 €.

Musique / Volet jeunesse

PACA : "**Des rythmes, des mots, des images**", par le groupe **Synvoxemble**, MJC à Saint-Auban

La pratique musicale du groupe repose sur l'improvisation et la répétition de séquences déjà connues. Le projet vise d'une part à donner au groupe une compétence collective pour créer ensemble de nouvelles séquences et d'autre part à donner à Candide, membre du groupe, des outils pour adapter sa compétence en jazz à une pratique collective multi-niveaux, accessible à tous, et se placer ainsi dans une position de transmission et de conduite du groupe.

Ce groupe travaillera sur une semaine intensive avec le jeune musicien Ndy et Léo Vuoso sur l'écriture rythmique et le slam afin d'acquérir de nouvelles compétences et leur permettre d'apprendre à composer en mêlant les rythmes à des phrases simples.

Le travail d'enregistrement développera chez le groupe une véritable attention à la qualité sonore, quant au travail vidéo, il permettra d'explorer une nouvelle discipline.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 2 500 €.

Danse / Volet jeunesse

Ile-de-France : "**OuvertureS**" par le groupe **La Réponse D** (Junior Association), Paris

Un projet d'ouverture au monde qui croise l'art et le rapport à l'humain, avec la volonté de découvrir des nouvelles pratiques artistiques en lien avec la danse pour développer les imaginaires et la créativité dans un travail partagé entre les membres du groupe et huit réfugiés installés dans un centre d'hébergement parisien. Il s'agira de croiser la danse avec d'autres arts et d'autres esthétiques pour entamer un processus création original. Ce projet se fera en partenariat avec le CENTQUATRE à Paris pour des ateliers avec des artistes en résidence ou en partenariat avec ce lieu avec un parcours de 6 spectacles et 2 expositions.

La Réponse D souhaite mettre en place avec le groupe de 8 réfugiés, des ateliers partagés en danse, musique et arts plastiques pour l'Association Emmaüs.

Le projet sera présenté sous la forme d'un spectacle dans le cadre du FORUM des Dynamiques Culturelles du Territoire du 104.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 3 000 €.

Théâtre / Volet jeunesse

Grand Est : "**En Scène !**" par le groupe **Les Loutrés** (Juniors association) à Souffelweyersheim

Pour progresser vers l'autonomie dans leur pratique théâtrale sur le choix d'une pièce à adapter, sur la mise en scène mais aussi sur une démarche créative et un positionnement artistique, Les Loutrés vont mener un parcours artistique et culturel en participant au festival Novado à Rodez, au festival d'Avignon, à des rencontres et temps de médiations en liens avec le Théâtre National de Strasbourg, à des spectacles. Ils seront également accompagnés par un artiste pour travailler pendant 70 heures à la projection de la voix, le déplacement scénique, le jeu d'acteur et la mise en scène et le théâtre d'improvisation. La pièce sera présentée dans le réseau des MJC.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 3 500 €.

Musique

Bourgogne-Franche-Comté: "**L'harmonica souffle la fanfare**", par **La Trompette Montbardoises** à Montbard et **Harmonica Comté**

C'est en faisant le constat que le répertoire des Trompettes Montbardoises n'attirait les jeunes malgré les différentes actions entreprises (concert au Collège, fête de la Musique, sensibilisation au travers des dispositifs comme les NAP,...), que l'idée est venue de faire évoluer leur répertoire habituel en sollicitant un compositeur pour écrire de nouveaux morceaux, et d'ouvrir notre effectif standard en y intégrant des harmonicas.

Le choix de cet instrument est dû à la présence proche de l'entreprise Hohner, leader mondial de l'harmonica. De nombreux de jeunes et moins jeunes pratique l'harmonica sur ce territoire. Il s'agira d'aborder le répertoire jazz et l'improvisation accompagné par un compositeur et deux musiciens de jazz pour appréhender la pièce et pour travailler le style. musiciens jazz. L'harmoniciste interviendra aussi pour faire découvrir cet instrument et le groupe visitera l'atelier de réparation d'harmonicas de l'usine Hohner.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 3 500 €.

Musique / Batucada

Hauts de France : **Samba Pop**, par le groupe **Samba' bulles** à Château-Thierry.

Ce groupe de musiciens a souhaité dépasser sa pratique instrumentale en se confrontant la création de ses propres morceaux musicaux. Pour se faire, ils travailleront avec des artistes professionnels des musiques actuelles, à une méthodologie de création en adaptant des chansons issues des musiques actuelles vers leur univers d'origine.

Les deux artistes et le groupe composeront une chanson, travailleront la création musicale (partition et rythmique) et de techniques de percussion tout en mélangeant leurs deux univers.

La Biscuiterie a été le relais d'information du dispositif et accompagne le groupe dans ce projet.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 1 500 €.

VI - Quelques exemples de bilans de projets réalisés en 2016 et classés par discipline

Théâtre

Nouvelle Aquitaine : « Les chroniques artistiques -E-Génération », Compagnie Chronique, Bordeaux (FNCTA).

Adeline Dété, comédienne et metteuse en scène de la Compagnie du Réfectoire a accompagné le projet global qui a permis aux 10 membres de la compagnie d'explorer le geste chorégraphique dans sa pratique théâtrale et d'approcher de nouvelles esthétiques dans leur parcours de spectateur dans les lieux artistiques repérés de Bordeaux et ses environs. La création E-Génération a été représenté 3 fois à Bordeaux et 1 fois à Onet-le-château en Aveyron.

Ce projet a bénéficié d'une subvention de 1 500 €.



Danse

Occitanie : « An other story, now », groupe Lily&Ken, association Plus d'un à Vacquières.

Après avoir bénéficié du dispositif *Danse en amateur et répertoire* (porté par le CND en partenariat avec la DGCA) pour remonter la pièce de Trisha Brown « One storys as in falling », le groupe a souhaité approfondir et poursuivre ce travail avec la danseuse et chorégraphe Hélène Cathala avec la création d'une pièce chorégraphique « Flow -. Garder les traces d'une expérience de l'autre et revenir à soi ».

Cette pièce s'est inspirée du travail déjà réalisé, travail à l'unisson et de partitions duos et trios, pour y intégrer un « corps » non minimaliste, traversé de questions et de pratiques contemporaines. Ce travail a donné lieu à plusieurs restitutions publiques, notamment, au cours des rencontres départementales amateur organisées par Essai Danse au théâtre de La Cigalière, scène nationale, à Sérignan, et lors d'un work in progress à la Maison des Jeunes de Teyran.. Il a donné lieu à une captation vidéo.

Ce projet a bénéficié d'une subvention de 3 500 €.

Paroles de danseuses

...je retiendrai ...ces conversations corporelles avec mes "camarades" dans ces espaces qu' Hélène nous demandait de construire: ouvrir son regard à plus large que soi et jouer, accorder nos pas, nos élans, nos corps à corps, développer l'intelligence du groupe, ressentir la musique collective et se dépasser. Nous avons construit des moments dansés jouissifs. Nous avons construit une nouvelle histoire commune que j'aurai la joie de partager ...

Auvergne-Rhône-Alpes «Teinte à marre devenu Teinte à l'âme » groupe Agathe tiens-toi droite à Grenoble.

Cette compagnie composée de 5 jeunes danseurs, a été accompagnée par la chorégraphe Anne-Marie Pascoli pour créer des pièces chorégraphiques contemporaines. Ils ont découvert un processus de recherche autour d' « objets rêvés » des membres de la compagnie afin de « mêler la danse avec nos langues respectives, la peinture et les yeux bandés ». Des thématiques en sont nées: la trace de la rencontre, le risque, l'identité, la relation au-delà du verbal donnant naissance au spectacle « je te parle, du moins j'essaie » dont la première représentation a eu lieu en février 2017 à La Combe de Lancey. Depuis, transposable de la scène à la rue, ce spectacle a été accueilli par des festivals régionaux : Tatagash, Petite Brel, Festiv'art, ainsi qu'à la Gélinothe (bar-restaurant accueillant des spectacles). La compagnie poursuit ses objectifs de nouvelles créations artistiques.

Parole d'artiste

Amateurs éclairés, riches d'une vraie culture chorégraphique, ces danseurs ont souhaité donner à leur pratique régulière de la danse une envergure artistique et créative. Cette création sera la leur, mon objectif étant d'être au service de l'artiste qui est en chacun d'entre eux, de leur proposer un savoir faire professionnel dans les processus créatifs, et d'être à l'orchestration la plus sensible et juste de leurs aspirations. Anne Marie Pascoli



Musique

Ile-de-France : « Tableaux d'une exposition de Benoit MENUT, d'après les toiles de Jean-Jacques HENNER », Ensemble Paris de Vents, Paris.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Musée national Jean-Jacques Henner, l'ensemble de musique de chambre Paris de Vents, constitué de 11 instrumentistes sous la direction de Fabrice Colas et de Didier Costarini, a commandé à Benoit Menut, une œuvre musicale s'inspirant des

toiles du peintre Henner. Le compositeur a écrit une suite en plusieurs mouvements (chaque mouvement en relation avec une toile particulière), reliés par une « promenade », permettant de présenter les toiles d'Henner sous la forme d'un concert, d'un ciné-concert, d'une exposition-concert et d'un court métrage. La création a eu lieu en mai dernier et a donné lieu à plusieurs restitutions pendant la nuit des Musées .

Ce projet a bénéficié d'une subvention de 2 500 €.



Hauts de France : « **Chante moi si tu peux !** », **Ensemble vocal Castella**, Château-Thierry.

L'ensemble vocal Castella, composé d'une vingtaine de chanteurs et dirigé par Nicolas Renaux, spécialisé dans la musique chorale traditionnelle, a souhaité élargir son répertoire en travaillant avec la chanteuse Katel et la Biscuiterie, scène de musiques actuelles de l'Aisne. L'objectif artistique de mélanger les répertoires de musiques actuelles et choral traditionnel a été atteint et le projet s'est clôturé le 4 février dernier par un concert à la Biscuiterie pour lequel l'ensemble Castella et Katel se sont partagés la scène. La collaboration entre le groupe vocal et la chanteuse se poursuit sur un nouveau projet. <https://www.youtube.com/watch?v=-Gd5WcqtxAw>

Ce projet a bénéficié d'une subvention de 1 450 €.

Grand-Est « **Pepita Greus** » **orchestre symphonique de Saint-Dié**. Association Orchestre + (Confédération Musicale de France). Saint Dié.

Les 50 musiciens ont travaillé avec Stéphane Escoms, un artiste de jazz ayant des racines espagnoles. Ce projet a permis à l'orchestre d'aborder le jazz, esthétique qu'il n'avait encore jamais abordé, et de découvrir des éléments de la musique traditionnelle de Valence et de Cuba. Au-delà d'un apprentissage du style et la découverte de nouvelles rythmiques, c'est un véritable travail de fusion sonore qui a été mené, au cours des deux concerts présentés sur scène et rassemblant l'Orchestre Symphonique avec le trio de jazz de Stéphane Escoms. Trois autres concerts sont programmés ainsi qu'un voyage à Valencia. Les musiciens ont pu également vivre une expérience d'enregistrement, en travaillant par pupitre, en tutti, ou en enregistrant uniquement les solos. Ils ont pu enfin suivre les différentes étapes du mixage et du mastering. Cet enregistrement a donné lieu à la production d'un album CD.

Les concerts de Saint-Dié-des-Vosges : https://youtu.be/AeLqr_2PPL4 et de Gérardmer : <https://youtu.be/vqLG0kdACjE>

Ce projet a bénéficié d'une subvention de 2 000€.

Bourgogne-Franche-Comté : « **Ciné concert itinérant " C(h)oeur ouvrier de La Fraternelle**, Saint-Claude (Le collectif Recherche Musicale Pédagogique).

À partir des quelques deux cent cinquante chansons et poèmes recueillis et étudiés dans le Jura par Roger Bergeret, ancien professeur d'histoire, un répertoire a été travaillé par les 18 chanteurs du C(h)oeur ouvrier de La fraternelle dans le cadre de la résidence de Philippe Berger, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et Saute-Frontière. Ces chansons de lutte et de travail sont harmonisées par la compositrice et chef de chœur Stéphanie Barbarou. Le C(h)oeur ouvrier a souhaité enrichir les chants par la réalisation d'un film afin de créer un ciné-concert. Les archives de la Fraternelle, collection d'enregistrements, et de la Cinémathèque des Monts Jura, qui conserve des films amateurs du XXème siècle sur des sujets variés (nature, sports, travail...) ont constitué une ressource essentielle pour fournir des morceaux choisis pour réaliser le ciné-concert. Celui-ci a été présenté fin 2016 au café de la Fraternelle à la Maison du Peuple. En 2017, il a fait sa tournée hors les murs, dans les communes du Haut Jura où il n'y a pas de programmation de saison culturelle. Une captation vidéo est prévue et sera visible en ligne : <http://www.maisondupeuple.fr>

Ce projet a bénéficié d'une subvention de 2 000 €.



Ile-de-France : « **un conteur passait par ici d'Arnaud Meier** » **Orchestre d'Harmonie**, Musique de Créteil (Confédération Musicale de France).

L'orchestre d'harmonie, un des ensembles musicaux de la Musique de Créteil, rassemble environ 50 musiciens. La commande d'une œuvre « sur mesure » à Arnaud Meier pour harpe, flûte et orchestre d'harmonie a permis la fusion de deux ensembles musicaux cristoliens, composés de musiciens de niveaux très disparates, celui intergénérationnel de l'orchestre d'harmonie et l'orchestre à Vents junior du conservatoire régional composé de jeunes âgés en moyenne de 16 ans. Ce projet a créé des passerelles entre ces deux formations. « L'œuvre devrait être appréciée par d'autres harmonies confrontées aux mêmes difficultés que la Musique de Créteil, et d'élargir leur répertoire ». L'œuvre est éditée chez Flex Edition et le concert de restitution, qui a eu lieu le 9 juin dernier à l'auditorium du conservatoire Marcel Dadi a été filmé : <https://www.youtube.be/BQFAeWzkPzI>.

Ce projet a bénéficié d'une subvention de 2.500 €.

Nouvelle-Aquitaine « bals clandestins, en fanfare ! » la Fanfare de la Manu – association Lost in traditions à Chamboulive (FAMDT).

Cette fanfare municipale a créé un spectacle sur le thème des bals clandestins traditionnels dans la région de Tulle. A cette fin, ils se sont entourés des compétences musicales des compositeurs Rodin Kaufmann et Baptiste Bouquin et de Martina Racanelli, comédienne et metteuse en scène. Ce spectacle, en salle polyvalente ou dans la rue a inauguré une exposition numérique itinérante sur le même thème : le 1^{er} septembre à Saint-Clément, le 16 septembre à Meyssac et dans deux autres villages.

Ce projet a bénéficié d'une subvention de 2 500 €



Arts du Cirque

Volet jeunesse Occitanie « **Circ'en bled** » rencontre interculturelle et échange artistique France-Maroc, autour des arts du cirque et du théâtre de **La troupe Volchok** à Jü-Belloc (Circ'Adour- Fédération Française des Écoles de Cirque)

Ce groupe de 20 jeunes circassiens constitué en 2014 à l'occasion d'une tournée circ'à vélo, a travaillé autour de ce projet avec le soutien des animateurs de Circ'Adour et la participation artistique de Véronique Frémeaux. Pour finaliser leur projet d'un travail collectif avec les jeunes de l'association Darna au Maroc, et dans la recherche de fonds, le groupe a multiplié les prestations extérieures, notamment les propositions de scènes ouvertes, et fait appel à un financement participatif par le biais d'une plateforme. Ils ont monté un spectacle « L'ivre livre » présenté à Circ'Adour.

A la fin d'un séjour de deux semaines et à la suite d'ateliers avec les jeunes marocains, ils ont monté tous ensembles avec le concours de Valentin metteur-en-scène, un spectacle présenté au théâtre Darna, et à l'institut français à Tanger. A la suite de cette présentation, il a été évoqué le projet d'organiser un atelier cirque à l'Institut Français. Les moments d'échanges et morceaux de vie ont été filmés par les jeunes et leur montage vidéo a permis une restitution auprès des principaux acteurs et partenaires du projet. Ils ont reçu à leur tour les jeunes marocains et présenté leur spectacle commun à l'occasion de la fête organisée pour les 20 ans de création du Circ'adour en juillet dernier.

Ce projet a bénéficié d'une subvention de 3 500 €.

Paroles de jeune circassienne
voyager dans le cadre du cirque, et l'ambiance circ'adourienne (le groupe) découvrir une ville marocaine et y rencontrer des jeunes d'une autre culture, avec une autre approche de la pratique cirque pour partager nos connaissances. Bernadette Favre, 18 ans



Arts Plastiques et visuels

Occitanie « Défis gestes » Groupe 10/18 de l'association 'l'atelier de la maison S' à Labège. La maison Salvan, centre d'art à Labège accompagne et accueille ce groupe de 11 plasticiens amateurs qui travaillent ensemble déjà depuis un an. Ils ont engagé un processus artistique avec Françoise Maisongrande à deux niveaux, un apprentissage individuel de nouvelles pratiques et un projet global de création dans un va-et-vient entre individuel et collectif tant au niveau de la réflexion et que de la réalisation. Une restitution de ces travaux sous la forme d'une exposition a été accueillie au centre d'art de Labège. Des sorties à Montpellier et à Claret ont permis au groupe de voir des expositions d'artistes contemporains et de rencontrer Julie Legrand. Le groupe a réalisé un Padlet (affichage de photos, témoignages d'ateliers...) et deux vidéos ont alimenté un blog. https://padlet.com/maison_s_atelier/defi_gestes et <https://1018-projet2016.tumblr.com/>

Ce projet a bénéficié d'une subvention de 2 000 €



ANNEXE 1

Liste des Fédérations nationales

Liste des Fédérations intervenant dans le domaine des pratiques artistiques d'amateurs partenaires de la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture et de la Communication :

- Confédération musicale de France (CMF) – www.cmf-musique.org -
- Confédération française des batteries fanfares (CFBF) - www.batterie-fanfare.fr -
- Union des fanfares de France (UFF) - www.uff.cc -
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) - www.fscf.asso.fr -
- Recherche et pédagogie musicale (musique actuelle) (RPM) – collectifrpm.org-
- A Cœur Joie - www.choralies.org -
- Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation (FNCTA)
www.fncta.fr
- Fédération française de danse (FFD) – ffdanse.fr -
- Fédération nationale des centres musicaux ruraux (FNCMR)
<http://lescmr.fr/federation/index.php>
- Fédération Nationale des Écoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles (FNEIJMA)
www.fnejma.org
- Fédération Française des Écoles de Cirque (FFEC) – www.ffec.asso.fr-
- Fédération des Associations de Musique et de Danse Traditionnelles (FAMDT)
www.famdt.com
- Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR) – fnfr.org -
- Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC)
www.ffmpegc.org
- Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France (CMJCF)
www.cmjcf.fr
- La Ligue de l'Enseignement www.laligue.org

ANNEXE 2

En 2017, la commission nationale était composé de :

- Marie Beaupré, Cheffe du service du Développement et de l'Action Territoriale, Drac Île-de-France
- Sébastien PACI, conseiller au Pôle démocratisation culturelle et industries culturelles, Drac Grand-Est
- Marie-Hélène Virondeau, conseillère action culturelle, cinéma et audio-visuel, Drac Nouvelle-Aquitaine
- Ariane Le Carpentier, conseillère développement culturel, Drac Normandie
- Marion Morel, chargée de mission à la Délégation danse, DGCA.
- Alain Neddiam, Inspecteur-coordonateur du collège théâtre, DGCA
- Chantal Creste, Inspectrice Arts plastiques, DGCA
- Annie Chevrefils-Desbiolles, Inspectrice Arts plastiques, DGCA
- Anne-Claire Rocton, Inspectrice Musique, DGCA
- Pascale Laborie, Inspectrice Danse, DGCA
- Floriane Mercier, Cheffe du Bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles, DGCA
- Dominique Sicot, chargée de mission au Bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles, DGCA
- Virginie Bedotti, chargée de mission au Bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles, DGCA
- Julien Mohamed-Ali, Stagiaire IRA au Bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles, DGCA

ANNEXE 3

Annexe du Tableau 3 : Répartitions des dossiers et crédits par région/site et part des porteurs de projets affiliés à une fédération.

REGION / Sites	Totaux		Montants	Dont porteurs affiliés		Montants
	Déposés	Retenus	euros	Déposés	Retenus	euros
AUVERGNE-RHONE ALPES	32	11	23 100 €	27	8	17 000 €
Clermont-Ferrand	5	2	4 100	4	1	1 500 €
Lyon	27	9	19 000	23	7	15 500 €
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	19	9	21 700 €	5	1	3 500 €
Dijon	11	4	8 200	5	1	3 500 €
Besançon	8	5	13 500	0	0	0 €
BRETAGNE	10	4	10 400 €	2	1	4 000 €
CENTRE VAL-DE-LOIRE	13	2	6 000 €	3	2	6 000 €
GRAND EST	25	10	29 100 €	15	7	22 500 €
Strasbourg	12	2	5 000	5	1	3 500 €
Châlons-en-champagne	5	2	8 500	4	2	8 500 €
Metz	8	6	15 600	6	4	10 500 €
HAUTS DE FRANCE	20	14	34 100 €	10	7	16 000 €
Lille	13	11	28 200	8	7	16 000 €
Amiens	7	4	5 900	2	0	0 €
ILE DE FRANCE	34	9	27 200 €	14	2	5 000 €
LA RÉUNION – OCEAN INDIEN	5	1	3 000 €	2	0	0 €
MARTINIQUE	3	0	/	0	0	0 €
MAYOTTE	2	1	3 900 €	1	0	0 €
NORMANDIE	14	1	2 000 €	2	0	0 €
Caen	7	0	0	2	0	0 €
Rouen	7	1	2 000	0	0	0 €
NOUVELLE AQUITAINE	20	4	10 500 €	10	2	5 500 €
Bordeaux	13	1	2 500	5	0	0 €
Limoges	2	1	2 500	0	0	0 €
Poitiers	5	2	5 500	5	2	5 500 €
OCCITANIE	25	10	22 500 €	11	5	12 500 €
Montpellier	13	5	14 500	4	2	6 500 €
Toulouse	12	5	8 000	7	3	6 000 €
PAYS DE LOIRE	15	9	23 500 €	4	3	7 000 €
PROVENCE ALPES COTES-D'AZUR	10	7	23 000 €	4	3	8 000 €
NOUVELLE CALEDONIE	1	0	/	0	0	0 €
GUADELOUPE	0	0	/	0	0	0 €
GUYANE	0	0	/	0	0	0 €
TOTAL	248	92	240 000 €	108	41	107 000 €

Annexe du Tableau 6 : **Montant des aides par région et par site, part des projets soutenus**

REGION	2017 Projets retenus	2017 Dossiers reçus	2017 Montants / euros
AUVERGNE-RHONE ALPES	11	32	23 100 €
Clermont-Ferrand	2	5	4 100
Lyon	9	27	19 000
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	9	19	21 700 €
Dijon	4	11	8 200
Besançon	5	8	13 500
BRETAGNE	4	10	10 400 €
CENTRE VAL-DE-LOIRE	2	13	6 000 €
GRAND EST	10	25	29 100 €
Strasbourg	2	12	5 000
Chalon-champagne	2	5	8 500
Metz	6	8	15 600
HAUTS DE FRANCE	14	20	34 100 €
Lille	11	13	28 200
Amiens	3	7	5 900
ILE DE FRANCE	9	34	27 200 €
LA RÉUNION – OCEAN INDIEN	1	5	3 000 €
MARTINIQUE	0	3	/
MAYOTTE	1	2	3 900 €
NORMANDIE	1	14	2 000 €
Caen	0	6	0
Rouen	1	7	2 000
NOUVELLE AQUITAINE	4	20	10 500 €
Bordeaux	1	13	2 500
Limoges	1	2	2 500
Poitiers	2	5	5 500
OCCITANIE	10	25	22 500 €
Montpellier	5	13	14 500
Toulouse	5	12	8 000
PAYS DE LOIRE	9	15	23 500 €
PROVENCE ALPES COTES-D'AZUR	7	10	23 000 €
NOUVELLE CALEDONIE	0	1	/
GUADELOUPE	/	/	/
GUYANE	/	/	/
TOTAL	92	248	240 000 €

Annexe du Tableau 4: Répartition des projets par région et par site, par discipline

REGION / Sites	Arts plastiques		Danse		Pluridisciplinaire		Musique		Théâtre		Totaux		Montants	dont FD	
	Déposés	Retenus	Déposés	Retenus	Déposés	Retenus	Déposés	Retenus	Déposés	Retenus	Déposés	Retenus	euros	Déposés	Retenus
AUVERGNE-RHONE ALPES	1	0	2	2	1	1	16	4	12	4	32	11	23 100 €	27	8
Clermont-Ferrand	0	0	1	1	0	0	3	1	1	0	5	2	4 100		
Lyon	1	0	1	1	1	1	13	3	11	4	27	9	19 000		
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	1	1	0	0	6	1	5	2	7	5	19	9	21 700 €	5	1
Dijon	0	0	0	0	3	0	4	1	4	3	11	4	8 200		
Besançon	1	1	0	0	3	1	1	1	3	2	8	5	13 500		
BRETAGNE	1	1	1	1	0	0	3	1	5	1	10	4	10 400 €	2	1
CENTRE VAL-DE-LOIRE	1	0	1	0	4	0	4	2	3	0	13	2	6 000 €	3	2
GRAND EST	1	1	1	0	1	0	13	5	9	4	25	10	29 100 €	15	7
Strasbourg	0	0	0	0	0	0	8	1	4	1	12	2	5 000		
Châlons-en-champagne	0	0	0	0	1	0	1	1	3	1	5	2	8 500		
Metz	1	1	1	0	0	0	4	3	2	2	8	6	15 600		
HAUTS DE FRANCE	6	5	1	0	2	2	7	4	4	3	20	14	34 100 €	10	7
Lille	4	3	0	0	2	2	4	3	3	3	13	11	28 200		
Amiens	2	2	1	0	0	0	3	1	1	0	7	4	5 900		
ILE DE FRANCE	0	0	4	1	10	4	15	3	5	1	34	9	27 200 €	14	2
LA RÉUNION – OCEAN INDIEN	0	0	0	0	1	0	1	0	3	1	5	1	3 000 €	2	0
MARTINIQUE	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	3	0	/	0	0
MAYOTTE	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	2	1	3 900 €	1	0
NORMANDIE	1	0	0	0	5	1	1	0	7	0	14	1	2 000 €	2	0
Caen	1	0	0	0	2	0	0	0	4	0	7	0	0		
Rouen	0	0	0	0	3	1	1	0	3	0	7	1	2 000		
NOUVELLE AQUITAINE	2	0	3	1	1	0	5	2	9	1	20	4	10 500 €	10	2
Bordeaux	1	0	2	1	1	0	3	0	6	0	13	1	2 500		
Limoges	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	1	2 500		
Poitiers	1	0	1	0	0	0	2	2	1	0	5	2	5 500		
OCCITANIE	2	2	5	2	4	1	7	3	7	2	25	10	22 500 €	9	4
Montpellier	1	1	4	1	3	1	3	2	2	0	13	5	14 500		
Toulouse	1	1	1	1	1	0	4	1	5	2	12	5	8 000		
PAYS DE LOIRE	2	2	0	0	0	0	2	1	11	6	15	9	23 500 €	4	3
PROVENCE ALPES COTES-D'AZUR	0	0	2	2	0	0	8	5	0	0	10	7	23 000 €	4	3
NOUVELLE CALEDONIE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	/	0	0
GUADELOUPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/	0	0
GUYANE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/	0	0
TOTAL	19	12	25	10	36	10	89	32	83	28	403	152	240 000 €	108	40